Avis relatif à l’activation de la caméra et du microphone et clauses de non-responsabilité

Ce texte informe les personnes étudiantes des modalités de captation de leur image et voix pendant les sessions de visioconférence et les évaluations, des recommandations associées, ainsi que des conséquences en cas de non-conformité.

Au début de chaque session, lors du premier accès à monPortail, les personnes étudiantes doivent confirmer avoir lu et accepté cet avis pour la participation aux activités de formation de
l'Université Laval.

Dès qu’un enregistrement est prévu, il est suggéré d’ajouter également l’avis de non-responsabilité en cas problèmes techniques avec l'enregistrement d'une séance.

|  |
| --- |
| Cette activité de formation peut impliquer la captation de votre image et voix durant les visioconférences. Vous avez la liberté de désactiver votre caméra et microphone, bien qu'il soit fortement recommandé de les laisser ouverts pour maintenir une interaction vivante lors des activités d'apprentissage.Par ailleurs, lors des évaluations, il se pourrait que la captation et l'enregistrement de votre image et voix soient requis. Dans ces situations, uniquement les personnes enseignantes, les personnes évaluatrices et certains responsables de l'Université agissant dans le cadre de leurs fonctions auront accès à ces enregistrements pour une durée précise. Refuser une captation ou un enregistrement obligatoire lors d'une évaluation équivaudra à un refus de participation de votre part et entraînera l'attribution d'une note de 0 à l’évaluation.Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ces procédures, veuillez contacter le personnel enseignant de l’activité de formation.**Avis de non-responsabilité**L’Université ou ses intervenants ne sauraient être tenus responsables de tout problème affectant la qualité d’un enregistrement d’une ou de plusieurs activités de formation de même que pour tout problème administratif ou technique, ou autre difficulté, limitant ou interrompant partiellement ou dans son intégralité, de manière temporaire ou définitive, l’accès, le téléchargement, la diffusion, la disponibilité d'un ou de plusieurs enregistrements. |